

Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 11 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze Janvier , à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers délégués, Martine LE ROUX-GRAND-GUILLOT, Yannis GIRARD, Tony ALFEREZ, Jacqueline HOUGHTON, Bertrand LADUNE,

Absents excusés :

Yveline BONNET a donné pouvoir à Jacqueline HOUGHTON,
Catherine POT a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,
Edwige PERINET, Cédric ASSELINE, Marie-José NAGLE, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Monsieur Guy LEPREVOST, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05 et présente ses meilleurs vœux au Conseil Municipal. Que cette année 2022 soit le meilleure possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de deux questions diverses :

- Changement d'avocat et autorisation de poursuivre la défense de la commune dans une affaire avec du personnel territorial
- Avenant n°1 – Entreprise FAUVEL DUGOUSSET

Le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Informations :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé aux habitants en l'absence de cérémonie des vœux :

« Mesdames, Messieurs les habitants de Barneville-Carteret,

En cette période de crise sanitaire et de propagation intense du nouveau variant Omicron, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura, une nouvelle fois, pas lieu en ce début d'année 2022. Croyez bien que j'en suis désolé, et que nous avons besoin de nous rencontrer mais la priorité des actions d'un Maire est avant tout la sécurité de ses concitoyens.

Malgré ces temps maussades, je tiens, au nom de la Municipalité, à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2022. Qu'elle vous soit douce et vous apporte beaucoup de joies.

Pas de rassemblements certes, mais sachez que la porte de la Mairie vous est ouverte pour une rencontre en tête à tête avec les adjoints, les conseillers ou moi-même pour évoquer les points

qui peuvent vous préoccuper, dans la vie de la cité ou bien dans votre quotidien. Nous avons été élus par vous et nous sommes là pour vous.

Vous avez pu prendre connaissance des projets de développement de notre ville dans les différents bulletins municipaux, qui sont disponibles en Mairie.

L'année 2022 sera consacrée aux travaux d'aménagement de la Promenade Abbé Lebouteiller, des entrées de ville : le carrefour Boudet et le terre-plein du havre, du square de Barneville-Plage, aux travaux de restauration de l'Eglise de Barneville et à la réfection de la voirie avec l'effacement des réseaux du village du Tôt.

Les services municipaux continueront leur tâche pour améliorer votre quotidien et assurer une ville propre.

Enfin, nous continuerons nos actions de relations avec les institutions locales.

Encore une fois, très bonne année à toutes et à tous et portez-vous bien.

Le Maire, David LEGOUET. »

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour de ce conseil est très court car le point le plus important est le choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de la Promenade Abbé Lebouteiller pour ne pas perdre de temps.

Choix des entreprises pour les travaux de la Promenade Abbé Lebouteiller :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un an, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le choix du Maître d'œuvre, l'Atelier du Marais qui a aussitôt travaillé sur plusieurs esquisses.

Après quelques réunions, et écoute des remarques qui ont été remontées aux élus : maintien des tilleuls, du muret, et de la circulation en double sens, le choix du projet a été arrêté et communiqué.

1000 flyers ont été distribués et un plan d'ensemble est affiché depuis l'été sur le parking de la Mairie.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été publié mi-novembre et les offres ont été remises le 14 Décembre.

L'analyse a été faite par l'Atelier du Marais qui est venu présenter son rapport d'analyse le Mercredi 5 Janvier 2022. La date du conseil n'a donc pas pu être fixée plus tôt, car il convenait d'être certains que les lots étaient tous pourvus. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 Janvier matin et a validé, à l'unanimité les propositions du Maître d'œuvre.

Le début des travaux est prévu à la mi-février pour une fin de chantier fin mai.

Chaque membre du conseil a reçu le rapport d'analyse qui se résume ainsi :

Les 4 lots sont les suivants :

-Terrassements, Voirie, Réseaux EP,

| Entreprises | OFFRE DE BASE - Prix des prestations | | | | VALEUR TECHNIQUE | TOTAL | Rang |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------|------------|---------------|---------------------|-------|------|
| | Montant € HT à l'ouverture | Montant € HT corrigée | % estim | Points /50 | Points /50 | | |
| OUEST TERRASSEMENT | 191 621,00 € | 191 621,00 € | -1,8% | 44,0 | 17 | 61,0 | 4 |
| MESLIN COLAS | 208 465,46 € | 208 465,46 € | 6,8% | 40,4 | 47 | 87,4 | 2 |
| EUROVIA | 168 462,20 € | 168 462,20 € | -13,7% | 50,0 | 47 | 97,0 | 1 |
| GUINTOLI | 289 424,00 € | 289 424,00 € | 48,3% | 29,1 | 48 | 77,1 | 3 |
| Estimation | 195 152,00 € | | | | | | |

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre de base (avec pavés en schiste) de l'entreprise EUROVIA.

- Eclairage Public :

| Entreprises | OFFRE DE BASE - Prix des prestation | | | | VALEUR TECHNIQUE | TOTAL | Rang |
|-------------|-------------------------------------|--------------------------|------------|---------------|---------------------|-------|------|
| | Montant € HT à l'ouverture | Montant € HT corrigée | % estim | Points /50 | Points /50 | | |
| CEGELEC | 88 480,00 € | 88 480,00 € | 15,6% | 44,5 | 19 | 63,5 | 3 |
| GUINTOLI | 99 425,20 € | 99 425,20 € | 29,9% | 39,6 | 45 | 84,6 | 2 |
| SARLEC | 78 715,40 € | 78 715,40 € | 2,8% | 50,0 | 47 | 97,0 | 1 |
| Estimation | 76 548,00 € | | | | | | |

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre présentée par l'entreprise SARLEC. Monsieur le Maire rappelle que l'étude urbanistique avait mis en évidence le manque d'unité du mobilier urbain sur les trois pôles de la commune. Dans cette optique, les mâts d'éclairage seront les mêmes que ceux du Boulevard Maritime.

- Maçonnerie :

| Entreprises | Montant € HT à l'ouverture | Montant € HT corrigée | % estim | Points /50 | Points /50 | TOTAL | Rang |
|--------------|-------------------------------|--------------------------|------------|---------------|---------------|-------|------|
| BARTHELEMY | 82 305,90 € | 82 305,90 € | 23,1% | 28,4 | 48 | 76,4 | 2 |
| MESLIN COLAS | 46 796,75 € | 46 796,75 € | -30,0% | 50,0 | 29 | 79,0 | 1 |
| Estimation | 66 875,00 € | | | | | | |

Monsieur le Maire explique la différence de notation du mémoire technique qui pourrait interroger les conseillers. Barthélemy est une entreprise de maçonnerie, l'entreprise MESLIN est plutôt une entreprise de Travaux Publics, mais interrogée, cette entreprise a assuré qu'elle avait une équipe de maçons. Elle n'a juste pas fourni les éléments complets de la partie technique, mais son offre est tout à fait acceptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'offre de l'entreprise MESLIN-COLAS.

Ouvrages Bois / Métal

| Entreprises | PROPOSITION VARIANTE - Prix des prestation | | | | VALEUR TECHNIQUE | TOTAL | Rang |
|-----------------|--|-----------------------|---------|------------|------------------|-------|------|
| | Montant € HT à l'ouverture | Montant € HT corrigée | % estim | Points /50 | Points /50 | | |
| GUINTOLI | 484 264,20 € | 484 264,20 € | 25,8% | 33,9 | 47 | 80,9 | 2 |
| LAFOSSE ET FILS | 327 915,00 € | 327 915,00 € | -14,8% | 50,0 | 47 | 97,0 | 1 |
| Estimation | 384 900,00 € | | | | | | |

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre variante (bois exotique) présentée par l'entreprise LAFOSSE et FILS. Monsieur le Maire rappelle que c'est cette entreprise qui a réalisé les ouvrages bois du boulevard Maritime. La poutre béton qui soutiendra la passerelle est à la charge de ce lot.

En résumé, les offres suivantes sont retenues :

- Lot N°1 : l'entreprise EUROVIA pour un montant de 168 462.20 € H.T.
- Lot N°2 : l'entreprise SARLEC pour un montant de 78 715.40€ H.T.
- Lot N°3 : l'entreprise MESLIN COLAS pour un montant de 46 796.75€ H.T.
- Lot N°4 : l'entreprise LAFOSSE ET FILS pour un montant de 327 915.00€ H.T.

-Soit un total HT de 621 889.35€ HT

Monsieur le Maire rappelle qu'environ 491 000€ de subventions sont actées pour ces travaux, le Département, la Région et l'Etat.

Il précise également que la couche de surface sera prise en charge par le service des routes du Conseil Départemental, cette voie étant départementale, une convention de financement va être signée.

Pour le mode opératoire, la circulation sera en majorité alternée. Il conviendra de donner l'information du début de travaux le plus rapidement possible. La réunion de coordination est prévue le 26 Janvier prochain.

Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du Budget 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissements afin de régler les factures avant le vote du budget 2022 :

Les factures d'investissement à régler sont :

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Beuve Matériaux : | 3 582.53€ TTC |
| Yess : | 1 312.14€ TTC |
| Ludo Elec : | 12 496.69€ TTC |
| MTE Loisirs | 5 316.00€ TTC |
| Soit un total de | 22 707.36€ TTC |

Les règles sont les suivantes :

Montant des dépenses d'investissement réelles inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Dépenses inscrites : **4 315 315.22**

Moins :

| | |
|--------------|--------------|
| Chapitre 001 | 924 906.51 |
| Chapitre 040 | 46 395.78 |
| Chapitre 041 | 269 821.88 |
| Chapitre 16 | 350 478.20 |
| RAR 2020 | 731 489.19 |
| Total | 1 992 223.66 |

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 498 055.91€, soit 25% de 1 992 223.66€

Le montant proposé de règlement des factures d'investissement étant inférieur à ce montant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits d'investissement précitées.

Autorisation pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal

Administratif : Changement d'avocat suite à une cessation d'activités.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maître SAVEREUX, avocat de la commune, a cessé ses fonctions depuis le 1^{er} Janvier 2022. Monsieur le Maire rappelle qu'une affaire relevant du Personnel Territorial est toujours en cours devant le Tribunal Administratif de Caen. Le Conseil Municipal l'avait autorisé, par délibération du 9 Juin 2021, à faire appel à Me SAVEREUX pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire Laetitia MALFATTI.

Il propose donc au Conseil Municipal de confier la suite de cette affaire à une consœur de Me SAVEREUX : Maître Claire VENIARD - avocat - 2 rue Abbé HUCHET - 35400 SAINT MALO
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Avenant marché FAUVEL/DUGOUSSET pour les travaux des locaux du Centre Technique

Monsieur le Maire rappelle que le marché sur devis d'un montant de 12 054.62€TTC a été confié à l'entreprise FAUVEL/DUGOUSSET pour les travaux d'électricité dans la base vie des locaux du Centre Technique, le 3 Juin 2021.

Depuis cette date, les travaux ont été réalisés au fil de l'eau et l'entreprise FAUVEL/DUGOUSSET n'exerce plus son activité. C'est désormais l'entreprise LUD'ELEC qui a repris l'entreprise, et le montant de la facture est quelque peu supérieure au devis en raison notamment de l'augmentation du coût des matériaux et de prestations supplémentaires, soit un dépassement de 1 695.77€

Il convient donc de passer un avenant pour ces deux points. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Informations sur la date de la prochaine séance :

Monsieur le Maire précise qu'il y aura sans doute une nouvelle séance du Conseil Municipal avant le 24 janvier en raison des décisions de l'Etat sur le recul du trait de côte.

En effet, 5 communes ont été identifiées dans le décret relatif au recul du trait de côte dans le Cotentin et 19 en tout dans le Département de la Manche, et Barneville-Carteret est concernée. Cette délibération devrait être votée avant le 24 janvier, alors que nous n'avons eu l'information que début décembre. Des réunions en visioconférence ont eu lieu, mais compliquées à suivre.

L'AMF et l'ANEL demandent le report de date de vote précisant que ces décisions vont engager l'avenir des communes à 30 ou 100 ans selon les cas avec des contraintes de constructions et de développement énormes pour celles qui sont concernées. Ce n'est pas un sujet à prendre à la légère.

Le Cotentin organise une réunion sur ce thème en fin de semaine afin que les communes concernées puissent aller dans le même sens pour éviter de voter dans des délais si courts.

Monsieur le Maire précise qu'il donnera toutes les informations qu'il pourra recevoir aux conseillers municipaux.

Bertrand LADUNE demande la possibilité d'avoir un planning des réunions du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu des explications qu'il vient de donner, il est compliqué de suivre un planning. Il y a le quotidien et il y a l'urgence.

Guy LEPREVOST tient à rappeler que lors du Conseil du mois de Décembre, Monsieur le Maire avait précisé qu'il y aurait un conseil début Janvier pour la Promenade Abbé Lebouteiller.

Martine LE ROUX-GRAND-GUILLOT informe que suite à l'article du Bulletin Municipal, elle a été interpellée sur les abris de jardin. A Barneville-Carteret, l'abri ne peut dépasser 10m², alors qu'ailleurs, ils peuvent être d'une superficie de 20m².

Monsieur le Maire lui précise que cette superficie maximum a été actée par le PLU de 2005 on ne peut y déroger. Peut être que dans le cadre du PLUi cela pourra passer à 12m², mais sans certitude.

La séance est levée à 18h50.

Vu, le Maire,
David LEGOUET,

